

Armenia». Ce tribunal, à ce qu'il paraît, était divisé en deux départements, l'un appelé *Curia Ducalis* et l'autre *Balia Regis*. A Ayas, le mot *duc* paraît avoir été en usage à la place du mot *Connétable* des Arméniens. En effet, dans un écrit de 1304, dans le texte latin (car l'original arménien est perdu), *Baron Toros* est signé de cette manière: *Baronus Torocius, Conestabuli Ducha, pro domino Rege, in Lajacio*.

Dans cette *Curia* royale, il y avait outre les ministres, secrétaires et interprètes, une école de la langue latine, où les édits qui se conservaient dans les archives, presque toujours étaient traduits de l'arménien dans cette langue, alors universellement comprise des Occidentaux. Il y avait aussi des interprètes pour le français, l'italien et l'arabe, ainsi qu'en témoignent les décrets, édits, etc, écrits en ces dernières langues. En 1274, le professeur de langue latine, ou plutôt, comme il est dit, de grammaire latine, était le *Magister Filippus Soldanus, doctor gramatice*; il demeurait dans le palais. Dans le cours de la même année, on cite un autre italien, nommé *Pierre*, comme maître de grammaire. Quelques années après, en 1318, le pape Jean XXII y envoya quelques Dominicains pour enseigner la langue latine, ainsi que nous l'atteste sa lettre écrite d'Avignon, le 8 juin de cette même année, au roi Ochine⁴⁸⁵. Parmi les secrétaires pour la langue latine à Ayas, on trouve, en 1274, *Guillelmus, Canzelerius Domini Regis Armenie*. Le même ou un autre du même nom est encore cité, en 1304, *Guillelmus Drugomanus Curie, Thoma de Tripolis*, dragoman du roi Ochine. L'évêque *Thadée* qui devait appartenir, lui aussi, à l'ordre des Frères-Prêcheurs, est cité également comme secrétaire, en 1331.

Les deux principaux fonctionnaires d'Ayas étaient les deux gouverneurs des forts, appelés dans les vieux documents *Chevitaines* ou *Cevetaines*, en français, et *Capitani* en latin. En 1304, les *Chevitaines* étaient le Baron *Licus* et le baron *Calojan*; le premier avait le commandement du fort de terre, le second, celui du fort maritime. Celui-ci était appelé *Minaban*, du mot arabe *mina* qui signifie Intendant du port. On choisissait pour occuper cette charge des hommes

⁴⁸⁵ Proponimus viros religione claros, devotione gratos, et scientiæ decoræ venustos; videlicet Fratrem *Raimundum Stephani*, Ordinis Prædicatorum, et quosdam alios suos socios; qui subjectum tibi populum verbo salutiferæ prædicationis instruant... et *latini sermonis* peritiam, functi præceptoris in officio, gratis atque copiose diffundant.— *Epist.* JOHAN. XXII.